



N/Réf.:PS/JE/2016.69

Hégenheim, 8 novembre 2016

Planning Familial 68
20 Avenue Kennedy
68200 MULHOUSE

**PATRICIA
SCHILLINGER**

SÉNATEUR
DU HAUT-RHIN

SECRETAIRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPEENNES

MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES

Madame, Monsieur,

Par une lettre ouverte du 7 novembre, vous avez interpellé les parlementaires du Haut-Rhin sur les inégalités salariales en France entre hommes et femmes, récemment mises en avant par le collectif féministe « Les Glorieuses » sur la base de données chiffrées Eurostat.

En tant que femme et en tant que parlementaire, je partage votre constat d'écart salarial plus ou moins importants entre femmes et hommes à même poste occupé. Malgré les rapports sur le sujet des sénatrices Gisèle Gauthier en 2005 et Brigitte Gonthier-Maurin en 2013, malgré la loi relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes de mars 2006 et la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes d'août 2014, de nombreux progrès restent à accomplir.

Il faut cependant souligner que ces inégalités salariales sont moins prononcées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient il y a encore quelques années (33,1% en 1990, 25 % en 2000, 15,1 % en 2010) lorsque les parlementaires ont commencé à adopter une législation visant à l'égalité salariale.

Eurostat explique également que cet écart est imputable pour plus d'un tiers (5 %) à la nature des emplois exercées par les femmes (secteurs à niveaux de salaire inférieur à ceux constatés dans les secteurs à dominante masculine ; sous-représentation aux postes à responsabilité et de direction ; travail à temps partiel afin de concilier responsabilités familiales et activité rémunérée).

En tant que membre de la Commission des Affaires Sociales, je suis particulièrement attentive aux travaux de la Délégation aux Droits des Femmes et ne manquerai pas de soutenir tout nouveau rapport et toute proposition de loi permettant d'installer une égalité salariale réelle dans notre pays.

Espérant avoir répondu à votre demande, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Patricia SCHILLINGER

BUREAU PARLEMENTAIRE
1, RUE DE HAGENTHAL 68220 HÉGENHEIM